

TP conducteur (trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules

Arrêté du 9 mars 2004 modifié par l'arrêté du 30 juin 2005

Public

Toute personne qui souhaite exercer le métier de conducteur (trice) de transport routier de marchandises sur tous véhicules.

Pré-requis

- Être âgé de 18 ans.
- Être apte au niveau de la visite médicale.
- Savoir lire et écrire.

Objectifs

Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).

Programme sur une durée de 280 heures*

Les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises

Les techniques de conduite et de manœuvres de tout type de véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC et l'acheminement des marchandises

L'attelage et le dételage d'un véhicule articulé ou d'un ensemble de véhicules

La prise en charge et la livraison des marchandises

La prévention des risques et l'application des procédures en cas d'incident et d'accident, à l'arrêt comme en circulation

La détection, la description d'un dysfonctionnement du véhicule et la réalisation d'un dépannage simple

Les informations opérationnelles dans le contexte du transport de marchandises

Les documents réglementaires du transport routier de marchandises

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Si réussite à la session de validation, délivrance du titre correspondant par le Ministère du Travail.

* Session de validation incluse.